



STAGE REGIONAL CATEGORIE U15 Filles

(Joueuses nés en 2003)

Mercredi 03 au Vendredi 05 Janvier 2018

Rendez-vous à : 10h00 le Mercredi 03/01 au Bâtiment Pôle Espoirs

CREPS d'AIX en PROVENCE

(Chemin de la Guiramande – 13090 AIX EN PROVENCE)

Dislocation le Vendredi 05/01 2018 à 12h00

Pour les joueuses de Corse :

RDV à 6h30 le 03/01 à l'aéroport d'Ajaccio pour un départ à 7h15.

Départ le 05/01 à 17h00 de Marignane pour une arrivée à 17h45 à Ajaccio

Encadrement régional : RDV 9h00 sur site

- M. BERBECHE Michel	C.T.R.DAP Ligue Méditerranée	Responsable sélection
- Mme REYNIER Ludivine	C.T.D. DAP District du Var	Adjointe de la sélection
-M. RENA Luigi	C.T.D. DAP District des Alpes	Adjoint de la sélection
- M. VERGER Jean François	Membre CT District Grand Vaucluse	Responsable GB
- M.PINERI Maurice	Membre Ligue Méditerranée	Intendance
- M.CHABBAT Ilan	Membre Commission Médicale Régionale	Kinésithérapeute

Suite aux détections départementales, rassemblements Régionaux Inter Districts et observations de matchs, Ci-après la liste des Joueuses convoquées MEDITERRANEE et CORSE

CONESA Anna	O.MARSEILLE
YAHY Marissa	O.MARSEILLE
MZE ISSA Yrma	O.MARSEILLE
VAISSEAU Amélie	O.MARSEILLE
GIMENEZ Juliette	O.MARSEILLE
NASFIY ALI ABDALLAH Nivine	O.MARSEILLE
GIAIMO Carla	AUBAGNE F.C.
ARBAUD Loane	MARIGNANE GIGNAC F.C.
BEAUFOCHER Clara	ENTENTE FUVEAU-GREASQUE
BOURDIER Aurore	OLYMPIQUE ROVENAIN
DERID Anais	E.S. SUD LUBERON
ODDON Elvire	R.C. PROVENCE
ROCHER Chloe	J.S. ST ETIENNE DU GRES

GROSSI Lena	AC AVIGNON
SCHILLACI Théa	GAP FOOT 05
SALVADOR Tatiana	GAP FOOT 05
DI LORENZO Mégane (GB)	OGC NICE
GUEGEN Annison	A.S. ROQUEBRUNE C.M.
ANFANI MADI Naima	CAVIGAL N ICE
ELIE Anais (GB)	U.S. VAL ISSOLE
GILLI Ganael	ASPTT TOULON
SCOTTO Oriane	U.S. CARQUEIRANNE /LA CRAU
POLIMENI Andréa	U.S. CARQUEIRANNE /LA CRAU
PRAINO Chiara	U.S. CARQUEIRANNE /LA CRAU
DA SILVA PAREDES Lola	U.S. CARQUEIRANNE /LA CRAU
GABELLINI Clara	U.S. CARQUEIRANNE /LA CRAU
SOLE Amandine	S.C. DRAGUIGNAN
DRIDI Fatene	TOULON U.S.A.M.
ACHOURI Marie	MAR VIVO A.S.
TESTA Lucie (GB)	A.C. AJACCIO
RIPAMONTI Maeva	A.C. AJACCIO
ZERYOUH Salma	S.C. BOCOIGNANO

Compte tenu du nombre de GB à voir et à évaluer, les 3 Gardiennes de but suivantes seront convoquées sur le prochain stage du 06 au 08 mars 2018 (cependant elles pourront être rappelées en cas de forfait de GB initialement convoquées)

GROS Marion	U. S. VENELLE
GAGNEPAIN Lola	O.G.C. NICE
LAVAUD TYPHAINE	F.C. ROUSSET STE VICTOIRE

Rassemblement

Les joueuses sont hébergées en pension complète, le stage est pris en charge financièrement par la Ligue de la Méditerranée de Football.

Objectifs du stage :

- Suivi et évaluation de la promotion 2003 (joueuses connues et/ou identifiées lors du parcours Espoirs du Football)
- Sélection d'un groupe de joueuses pour un prochain stage Régional du 06 au 08 Mars 2018
- Sélection d'un groupe de 16 joueuses MEDITERRANEE et CORSE pour des matchs de préparation les 21 Mars et 11 Avril 2018

- Sélection d'un groupe de 16 joueuses MEDITERRANEE et CORSE pour les Inter-Ligues 24 au 27 Avril 2018 à REIMS

Programme

- Tests, séances de perfectionnement, matches.

Se munir :

- **Draps** (draps de lit 1 place, taie d'oreiller, housse de couette) ou **sac de couchage**
- Équipement complet de footballeuse (*2 tenues seront prêtées aux joueuses*)
- Équipement chaud en cas de froid (Parka, sweat ...)
- Protège tibias (obligatoires à chaque séance)
- Crampons moulés et vissés (entraînements sur pelouse et synthétique)
- Nécessaire de toilette (serviette de douches)
- 1 paire de baskets pour le sport + 1 paire de claquettes (pour circuler dans le bâtiment)
- **Photocopie CARTE d'IDENTITE FRANCAISE**
- **AUTORISATION PARENTALE (envoyée aussi aux clubs avec la convocation)**

IMPORTANT : En cas d'indisponibilité ou pour tout renseignement complémentaire :

Michel BERBECHÉ (CTR DAP) **06.13.69.85.78** ou Laurent LAUZUN (CTR PPF) **06.12.64.40.17** ou Laurent MOURET (DTR) au **06.13.10.10.16**.

N.B. : Art. 14 du Règlement Administratif de la Ligue

« Aucune joueuse sélectionnée ne pourra refuser son concours, sans motif ou cas de force majeure, dûment établi.

En cas de refus non motivé ou non reconnu de la joueuse désignée, il sera fait application des dispositions de l'article 175 des Règlements Généraux ».
